

2022-0975
2022-03-04

Container Label

GROUPE	7	FONGICIDE
--------	---	-----------

SYSTIVA^{MC} SOYBEAN
Fongicide pour le Traitement des Semences

Pour utilisation chez le soya

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Fluxapyroxad 325,5 g/L FS

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,005% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,005 % comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,0088 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0092 %, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 %, et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0011 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SUSPENSION

N° D'HOMOLOGATION 32968

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

Ce produit ne renferme aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements relatifs à la "Loi sur les semences" doivent être respectés à la lettre lors de l'emploi de ce produit.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 20 L à Vrac

Le transfert en circuit ouvert de semences traitées de soya est interdit dans les installations commerciales.

Aucun traitement de semence à la ferme est permis pour le soya.

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

L5R 4H1 1-877-371-2273

SYSTIVA est une marque de commerce de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.
3. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Les préposés du traitement et du nettoyage doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les préposés à l'ensachage, à la couture, à l'empilage des sacs et autres doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2022-0975
2022-03-04

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-0975
2022-03-04

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2022-0975
2022-03-04

Booklet

GROUPE

7

FONGICIDE

SYSTIVA^{MC} SOYBEAN
Fongicide pour le Traitement des Semences

Pour utilisation chez le soya

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Fluxapyroxad 325,5 g/L FS

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,005 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,005 % comme agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à 0,0088 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0092 %, 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à 0,024 % et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à 0,0011 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SUSPENSION

N° D'HOMOLOGATION 32968

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

Ce produit ne renferme aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements relatifs à la “Loi sur les semences” doivent être respectés à la lettre lors de l'emploi de ce produit.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 20 L à Vrac

Le transfert en circuit ouvert de semences traitées de soya est interdit dans les installations commerciales.

Aucun traitement de semence à la ferme est permis pour le soya.

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

SYSTIVA est une marque de commerce de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

2022-0975
2022-03-04

INFORMATION GÉNÉRALE

Le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement de semences** est un fongicide à large spectre qui offre un effet de prévention pour la semence et une protection des plantules contre les pathogènes transmis par la semence et le sol incluant la rhizoctonie chez le soya. Effectuez toutes les applications en respectant le mode d'emploi sur cette étiquette.

DIRECTIONS POUR L'APPLICATION

Le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement de semences** peut être utilisé dans des installations de traitement commercial en transfert fermé seulement. Un transfert fermé comprend un mélange, remplissage, ajustement et équipement de traitement fermés.

Appliquez le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement de semences** comme un mélange à base d'eau utilisant une bouillie standard ou un équipement d'application de traitement de semences de type brume. La quantité exacte d'eau nécessaire pour fournir la bouillie ou le taux de liquide (mL/100 kg de semence) pour un recouvrement optimal est difficile à prédire puisque les conditions climatiques, chaudes ou froides, le type de semences, la surface et l'équipement utilisé ont tous un impact sur le recouvrement. Consultez un spécialiste du traitement de semences concernant la dose de solution liquide recommandée pour les cultures à traiter avec le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement de semences**. La quantité requise du **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement de semences** devrait être diluée avec le volume d'eau recommandée qui procurera un recouvrement uniforme et complet sur la surface de la semence. Une application uniforme sur la semence et un recouvrement complet sont nécessaires pour la sécurité de la semence et la meilleure protection contre les maladies. La semence devra être saine et nettoyée adéquatement avant le traitement.

L'acheteur du **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement de semences** est responsable d'assurer que toutes les semences traitées avec ce produit soient colorées de façon appropriée afin de prévenir une utilisation accidentelle en alimentation humaine ou animale.

MODE D'EMPLOI

Appliquer les doses recommandées du **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement des semences** avec un équipement pour le traitement de semences comme indiqué. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

Tableau de la dose pour le Soya

Culture	Maladie Cible	Taux d'utilisation du produit dans mL/100 kg de semences (g m.a./100 kg seed)
Soya	Suppression de pourriture des semences et fonte des semis causée par <i>Rhizoctonia solani</i>	15 à 30 (5 à 10)
	Suppression de pourriture des semences et fonte des semis causée par <i>Fusarium solani</i>	15 à 30 (5 à 10)

Pour le contrôle de maladies supplémentaires chez le soya le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement de semences** peut être mélangé avec les produits suivants :

- Apron XL LS
- Allegiance FL / Apron FL

Consultez chaque étiquette de produit pour les doses d'emploi homologuées et respecter toutes les directives d'utilisation sur l'étiquette. Lire les directives sur l'étiquette de chaque produit et respecter les précautions et limitations les plus sévères sur l'étiquette.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

- Ne pas utiliser de semences traitées pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile.
- Ne pas entreposer le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement des semences** près de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.

Toute semence traitée avec ce produit doit être complètement tachée et arborer une couleur évidente ou être enduite d'un matériau qui la rende bien visible. Le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement des semences** est vendu uniquement aux personnes capables de se conformer à ces exigences. Les règles relatives à la coloration des semences traitées, imposées par la "Loi sur les semences", doivent être suivies à la lettre lors de l'utilisation de ce produit.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES

LES SEMENCES TRAITÉES DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉES COMME SUIT :

"Cette semence a été traitée avec le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement des semences** qui contient du fluxapyroxad. Porter un chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques lors de la manipulation de la semence traitée. NE PAS l'utiliser pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile."

2022-0975
2022-03-04

Nettoyer très soigneusement les vis d'Archimède qui ont manipulé des semences traitées, avant de les utiliser pour manipuler des semences commerciales ou des grains fourragers.

Les surplus de semences traitées ne doivent pas être entreposés là où il y a risque de mélange avec des semences non traitées.

Entreposer les semences traitées dans un endroit frais et sec.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement des semences**, fongicide du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement des semences** et d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement des semences** ou les fongicides du même groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller de près l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de gestion des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui peuvent influencer la performance du fongicide et/ou le développement de la maladie.
- Si le **SYSTIVA SOYBEAN Fongicide pour le traitement de semences** semble être moins ou ne plus être efficace contre un pathogène qui a été supprimé ou réprimé auparavant, communiquer avec un représentant de BASF, un expert local ou un conseiller accrédité des cultures afin de vous aider à déterminer la cause de l'efficacité réduite.

Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux zones avec pente modérée à forte, un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.
3. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Les préposés du traitement et du nettoyage doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les préposés à l'ensachage, à la couture, à l'empilage des sacs et autres doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro

2022-0975
2022-03-04

d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2022-0975
2022-03-04

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-0975
2022-03-04

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.